FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Préparation :

Nom: RENOVANT VAISSELLE
Code du produit: FS 19 0210

Société/Entreprise :

Raison Sociale: SODEL.
Adresse: Zone Industrielle Nord-Est.14100.Lisieux.France.
Téléphone : 02.31.31.10.50. Fax :02.31.31.80.60. Telex :.
N° de téléphone d'urgence: .
Société/Organisme: .

Usage normal :

Poudre de rénovation de la vaisselle.

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).
INDEX 014-010-00-8 CAS 6834-92-0 CE 229-912-9 METASILICATE DE DISODIUM | Concentration >=10.00% et <25.00%. Symbole: C R: 34-37

Autres substances apportant un danger :

INDEX 011-005-00-2 CAS 497-19-8 CE 207-838-8 CARBONATE DE SODIUM | Concentration >=25.00% et <50.00%. Symbole: Xi R: 36
INDEX 613-030-01-7 CAS 51580-86-0 CE 220-767-7 SEL DE SODIUM DE L'ACIDE DICHLOROISOCYANURIQUE DIHYDRATE | Concentration >=2.50% et <10.00%. Symbole: Xn N R: 36/37-50/53-22-31

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.
Risque d'effets corrosifs.
Risque d'effets irritants par inhalation.
Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.
Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.
Ne rien faire absorber par la bouche.
Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et appeler une ambulance médicalisée.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Made under licence of European Label System, Software of INFODYNE (http://www.infodyne.fr)

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé; ceux-ci ne seront pas réutilisés avant d'être décontaminés.
Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.
NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin
En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Eviter d'inhaler les vapeurs.
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Laver à grande eau la zone contaminée , une fois le produit récupéré.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir § 8.
Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
Eviter l'inhalation des vapeurs. Effectuer en appareil clos toute opération industrielle qui s'y prète.
Dans tous les cas, capter les émissions à la source.
Prévoir une aspiration des vapeurs à la source d'émission, ainsi qu'une ventilation générale des locaux.
Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.
Eviter impérativement le contact du produit avec la peau et les yeux.
Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.
Stockage limité dans le temps.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.
Procéder périodiquement à des contrôles d'atmosphère.
Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 2098-174-99 et ND 2114-176-99:

Substance de cette catégorie inconnue.

Valeurs limites d'exposition selon 2000/39/CE et 98/24/CE:

Substance de cette catégorie inconnue.

Equipements de protection respiratoire :

Avec cette préparation éviter particulièrement toute inhalation des vapeurs.

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.
En cas de risque de contact avec les mains utiliser impérativement des gants appropriés.

Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Mettre à la disposition du personnel des gants des écrans faciaux et des lunettes de sécurité.
Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.
Pour plus de détails voir §11 de la FDS - Informations toxicologiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Masse Volumique:	> 1
Caractère Acide-Base de la préparation:	Base forte.
Solubilité de la préparation dans l'eau:	Soluble.
Tension de vapeur à 50 °C. des composants volatils:	non concerné.
Etat Physique:	Solide en granulés.
Intervalle de PE:	non concerné.
Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est:	non précisée.
Température d'auto-inflammation:	non concerné.
Température de décomposition:	non concerné.
Intervalle de température de fusion:	non concerné.
Température moyenne de distillation des solvants contenus:	non concerné.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Cette préparation réagit avec des acides en dégageant des gaz toxiques en quantités dangereuses.

Conditions à éviter :

Eviter de mettre en contact avec un produit acide.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir qu'une application sur la peau saine et intacte d'un animal provoque des destructions tissulaires en moins de quatre heures.
Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir une grave irritation du système respiratoire.

En cas d'exposition par inhalation :

Irritant pour les voies respiratoires.

En cas d'ingestion :

Brûlures graves du tube digestif.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Corrosif pour la peau.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Corrosif pour les yeux.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Toxicité aquatique :

Toxique pour les organismes aquatiques,peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Made under licence of European Label System, Software of INFODYNE (http://www.infodyne.fr)

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complétement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

UN3262=SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.
	8	C6	II	8	80	LQ23	274

IMDG	Classe	2°Etiq	Groupe	QL	IdentFs	Dispo.		
	8		II	1 kg	8-15	274 944		
IATA	Classe	2°Etiq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note
	8	-	II	814	15 kg	816	-	-
	8	-	II	Y814	5 kg	-	-	-

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28 ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la Préparation :

Corrosif

Dangereux pour l'environnement

Contient du :

014-010-00-8 METASILICATE DE DISODIUM

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 37	Irritant pour les voies respiratoires.
R 31	Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.
R 34	Provoque des brûlures.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S 45	En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S 61	Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
S 2	Conserver hors de portée des enfants.

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Dangereux pour l'environnement, toxique pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances) : N°1173 - en (Quantité >= 2000 t) => Régime A,S et

Made under licence of European Label System, Software of INFODYNE (http://www.infodyne.fr)

Rayon d'affichage de 3 km.
en (Quantité >= 500 t) mais (Quantité < 2000 t) => Régime A et Rayon d'affichage 1 km. ---- en (Quantité >= 200 t) mais (Quantité < 500 t) => Régime D.
Dangereux pour l'environnement, toxique pour les organismes aquatiques (Fabrication industrielle de substances) : N°1171 - en (Quantité >= 2000 t) => Régime A,S et Rayon d'affichage de 4 km.
en (Quantité < 2000 t) => Régime A et Rayon d'affichage 2 km.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.
Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Made under licence of European Label System, Software of INFODYNE (http://www.infodyne.fr)